

ÉTUDIANTS DE L'UPJV

Aides financières dans le cadre d'un projet étudiant

[Accueil](#) > [Vie étudiante](#) > [Associations](#) > [Financer son projet](#)



PROCHAINE COMMISSION FSDIE :

5 mars 2019

Date limite de dépôt des dossiers : 18 février 2019

Comment financer votre projet ?



Aides financières possibles dans le cadre d'un projet étudiant

Les subventions existent pour vous permettre de compléter un budget dans le cadre d'un événement que vous souhaitez mettre en place ou dans le lancement d'un projet. Avant d'envisager des demandes de subventions, vous devez vous demander comment faire pour générer par vous-même de l'argent (ventes diverses de produits, cotisations, demande de participation aux étudiants...) ou bien comment rendre rentable votre projet.

[Document sur les aides financières](#)



Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) de l'UPJV
Il constitue un fonds de soutien à des projets étudiants, sélectionnés sur dossier et après audition des porteurs de projet.

[Procédure et demande de subventions FSDIE](#)

Contact : vie.etudiante@u-picardie.fr

Proposer des projets

Attention ! Les projets ne doivent pas être pris en compte dans le cadre des formations diplômantes suivies par les étudiants.

Les types de projets

Les projets les plus fréquemment retenus sont : culturels (festival du film d'ethnologie...), humanitaires, sportifs, technologiques... Ils servent à l'animation des lieux universitaires (même quand ils se déroulent à l'extérieur de

l'université, la commission de sélection veille à ce qu'il y ait, autant que possible, des retombées pour les autres étudiants, par exemple sous forme d'expositions) et, pour certains d'entre eux, concourent à la promotion de l'établissement.